

Le temps guérit tous les maux

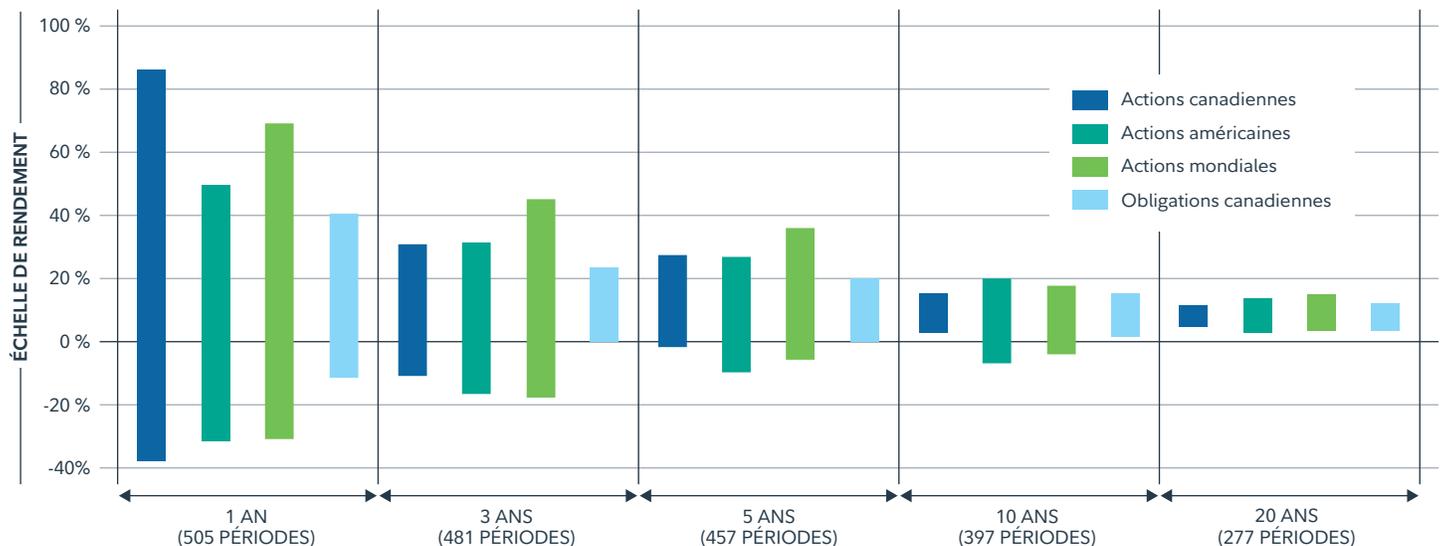
De nombreux investisseurs se méfient des fonds d’actions, craignant la volatilité. S’il est vrai qu’à court terme les actions peuvent monter en flèche ou dégringoler rapidement, au fil du temps, elles ont tendance à devenir moins volatiles, et ce, tout en conservant leur potentiel de croissance.

S’il est important d’être conscient du risque, il peut également être désavantageux d’être trop prudent. Les placements portant intérêt pourraient ne pas, à eux seuls, générer la croissance nécessaire pour vous permettre d’accumuler un pécule de retraite, surtout lorsqu’on tient compte de l’inflation.

En investissant au moins une partie de votre argent dans les actions, vous augmentez vos chances d’atteindre vos objectifs d’épargne. Aussi, plus vous avez de temps devant vous, moins la volatilité devrait être une préoccupation.

Le temps réduit la volatilité du rendement

Comparaison des rendements les plus élevés et les plus faibles pour différentes périodes de placement de décembre 1981 à décembre 2024*



* Par exemple, les résultats d’une période de placement d’un an sont basés sur 505 périodes d’un an échantillonnées : déc. 1981 à déc. 1982... déc. 2023 à déc. 2024.

Source : Refinitiv. Indices utilisés : actions canadiennes – indice composé S&P/TSX; actions américaines – indice S&P 500; actions mondiales – indice MSCI Monde; obligations canadiennes – indice des obligations universelles FTSE Canada. Selon les rendements totaux mensuels (en \$ CA), sauf pour l’indice S&P 500. Le rendement passé n’est pas une garantie des résultats futurs. Les rendements des indices indiqués sont calculés d’après les rendements totaux mensuels en dollars canadiens (réinvestissement des dividendes inclus) de décembre 1981 à décembre 2024. Les périodes de trois, cinq, dix et vingt ans rendent compte du rendement annualisé. Il n’est pas possible d’investir directement dans un indice. Les rendements sont exprimés en \$ CA et tiennent compte du réinvestissement des dividendes. Au 31 décembre 2024.

Pour plus d’information, renseignez-vous auprès de votre conseiller ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca)



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d’investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.